Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

AVIS PUBLIC

SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK QUE : REGIE EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE DE LA SUSDITE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES **DÉCHETS**

le 22 mars 2018 le : Le conseil d' administration de la Régie a adopté lors de sa session extraordinaire tenue

boues de fosses septiques au montant maximal de 500 000S finaliser l'implantation, la construction et le démarrage de l'usine de déshydratation des Règlement d'emprunt relatif au financement de de travaux supplémentaires afin de

RÈGLEMENT NUMÉRO # 2018-001

l'exécution des travaux supplémentaires afin de finaliser l'implantation, la construction et le démarrage de l'usine de déshydratation des boues de fosses septiques au montant maximal de 500 000\$ et remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans. Ce règlement d'emprunt a pour objet de donner suite à la décision de la Régie de décréter

heures d'ouverture du bureau, et en avoir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités membres de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Bilodeau à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du soussigné, sis au 1095, chemin

termes de l'article 607 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1). motifs de son opposition par écrit à la ministre au cours des trente prochains jours aux des Affaires municipales et des Régions, peut le faire en transmettant directement les Tout contribuable désirant s'opposer à l'approbation dudit règlement par la ministre

Fait à Coaticook, ce 22 mars 2018

Francis Lussier B.Sc.A

Directeur général et secrétaire-trésorier

